

Théâtre

Le peuple valdôtain juge



le génocide du peuple salasse

Dernière main

INTRODUCTION

Encore lui ! S'exclameront les Italiens sectaires et xénophobes, les journalistes malintentionnés, les Valdôtains habitués à voguer dans leur abîme " d'abjection " (1) et tous les oublieux du devoir de respect envers leurs aînés, lorsqu'ils apprendront le retour de cette pièce de théâtre s'ajoutant aux précédentes dénonciations du crime de guerre perpétré contre le peuple salasse ! (2)

Eh oui ! et si je n'abandonne pas, c'est parce que je reçois de nombreux encouragements m'incitant à poursuivre le combat en faveur de ce peuple martyr !

Notre Coutumier (3) prévoyait dans son Livre sixième, Titre premier, « des Instances criminelles », Article premier : *« Peuvent les parties offensées faire dénonce & se formaliser, si bon leur semble : pour tous crimes & excès commis en leur corps ou biens, & qui toucheront les personnes constituées par ladite coutume en leur puissance. »*

Je ferai d'autant plus volontiers usage de ce droit que sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, l'Union Européenne s'est enfin prononcée pour l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Nous, les Valdôtains, nous savons accueillir les touristes ainsi que les émigrants souhaitant s'installer et vivre dans notre Vallée. Nous ne manquons ni de chaleur, ni d'égards ; nous partageons fraternellement l'espace et le travail, le pain et le sel, mais nous n'acceptons pas l'arrogance de quelques individus se prétendant en territoire conquis et agissant en conséquence. Hier, nous avons rejeté la servilité, aujourd'hui, nous prôtons la fraternité et refusons la domination de nouveaux maîtres.

Ce mode de vie : exigence de liberté et volonté de bien maîtriser notre espace montagnard, semblait une évidence en cette année 2000 où cette pièce de théâtre fut rédigée pour la première fois et pourtant... Des manifestations et une proposition de référendum mettant en cause notre francophonie après des élections régionales démocratiques où les candidats se prévalant, entre autre, de la francophonie remportèrent les élections, montrent que ceux qui se croyaient maîtres hier, continuent de le croire aujourd'hui avec la complicité d'hommes du cru, et cela nous devient insupportable.

Réagir par tous les moyens pacifiques et démocratiques à notre disposition, tel est notre devoir. Nul Valdôtain n'a le droit de demeurer spectateur, car chacun, peu ou prou, doit apporter sa pierre à la consolidation de notre Vallée.

L'esprit de justice et la volonté de bien servir ma Vallée m'ont poussé à écrire cette pièce de théâtre et à la remodeler à plusieurs reprises. Mon art en ce domaine est forcément limité, mais le désir de diffuser et de marteler la vérité est sans borne. La soif de bien faire compensant la faiblesse, je ne doute pas que cette pièce sera jouée un jour ou l'autre dans notre capitale ou dans un village haut perché d'une de nos vallées latérales.

Certes, la tradition théâtrale du pays recherche plutôt l'humour, la verve et la malice, mais il n'est pas interdit de pousser au feu d'autres idées, surtout lorsqu'elles abordent les questions de notre identité et de notre existence.

Trouverais-je la troupe audacieuse qui acceptera de se lancer dans cette aventure ? Cela me comblerait. En attendant, il me reste l'espoir d'intéresser mes lecteurs.

Grand merci à ces amis connus et inconnus pour leur attention et leur constant soutien.

(1) Lire " l'Esprit de victoire " d'Emile Chanoux, Résistant et Martyr valdotain.

(2) Le lecteur passionné par le combat du peuple salasse pourra lire avec intérêt mes roman « Les Salasses, Râahm et Ariothe », « La Combe crépusculaire » et « Roma doma ? »

(3) Achevé d'imprimer le dixième jour de février 1588

Cette pièce de théâtre se joue en cinq actes :

1) L'incident 2) L'accusation. 3) Les témoins. 4) Les plaidoiries. 5) Le jugement.

Lieu supposé : un auditorium dans une commune valdôtaine

L'installation de la salle :

Sur scène :

- 1) La présidence, au centre, en retrait de l'avant-scène et surélevée, face au public.
- 2) Le greffe, au pied de la présidence.
- 3) L'accusation publique, à droite de la présidence, en retrait et légèrement surélevée.
- 4) La partie peuple salasse, à gauche.
- 4) La défense romaine, à droite.
- 5) La barre des témoins, face au public, au centre, devant la présidence et l'avocat général.

Entre scène et public : Un « crierel » sorte d'estrade du présentateur, à gauche de la scène.

Décors : Au-dessus de la présidence, un calicot sur l'objet traité : “ Jugement d'un génocide ”

Le mobilier :

- 1) Cinq tables égales et six sièges : présidence (plus petite estrade) avocat général (plus petite estrade), greffiers (face à face), avocat des Salasses, avocat des Romains.
- 2) Six sièges pour les témoins (quatre, côté salasse ; deux, côté romain)
- 3) Une barre pour les témoins.
- 4) Un « crierel » pour le présentateur animateur.
- 5) Un haut-parleur.

Les personnages (seize, plus une voix) :

- 1) Le président (femme ou homme, robe noire, ceint d'une écharpe noire et rouge, coiffure noire)
- 2) Deux greffiers (femme et homme, robe noire)
- 3) L'avocat général (femme ou homme, robe noire)
- 4) L'avocat des Salasses (femme, robe noire)
- 5) Quatre témoins à charge (deux hommes, deux femmes, vêtements simples)
- 6) l'avocat des Romains (homme, robe noire)
- 7) Deux témoins à décharge (la femme : vêtement simple, l'homme : élégant à outrance)
- 8) Le présentateur animateur (homme ou femme, costume de ville)
- 9) Au milieu du public : le provocateur (costume de ville)
- 10) La femme (costume de ville)
- 11) Le spectateur (costume de ville)
- 12) La voix extérieure, haut parleur (voix masculine grave)

Langues utilisées :

- 1) Langue française (en noir dans le texte).
- 2) **Langue italienne (en rouge dans le texte).**

N.B. L'utilisation des langues française et italienne est obligatoire. Aucune traduction n'est admise

Au préalable :

Dès leur arrivée, les spectateurs sont invités à désigner sept personnes qui composeront le jury de leur commune à la fin de la représentation. Ils reçoivent, aussi, un questionnaire bilingue qui les aidera à exprimer leur point de vue à la fin de la pièce : Questions posées 1) Pouvez-vous affirmer qu'il y a eu massacre avec préméditation ? 2) Les violences perpétrées contre les personnes se justifiaient-elles ? 3) Les enlèvements et la vente de Salasses adultes et mineurs, comme esclaves, ont-ils été prouvés ? 4) Les pratiques de domination territoriale, et d'appropriation de biens sont-elles à la base de ce crime de guerre ?

Mon italien médiocre a été corrigé par : Mademoiselle Gledys FUSERO et Monsieur Leandro ENRICO. Je les remercie bien chaleureusement. P.J.

ACTE
I
L'incident

(Les décors et le mobilier sont posés, la scène est faiblement éclairée, l'appareil de justice est encore absent)

Protagonistes (dans l'ordre d'apparition) :

Le présentateur, le provocateur, une voix extérieure, la femme, le spectateur.

Le présentateur (installé sous le « crierel » s'adresse aux spectateurs) :

- Mes chers amis ...

Un provocateur (se lève immédiatement et pointe son index en direction du présentateur) :

- **E come mai lei non si esprime in italiano ? Che “ Chers amis ” ? Dove siamo qui ?**

Le présentateur (surpris) :

- Nous sommes en Vallée d'Aoste...

Le provocateur (arrogant et en colère) :

- **Lo so, ma la Valle d'Aosta è in Italia, mi pare, no ? È ora che i Valdostani lo sappiano !**

Une voix extérieure (s'exprime par haut-parleur, très calme, grave.) :

- **Signore, la prego...**

Le provocateur (se retourne brusquement et cherche d'où vient la voix) :

- **Niente, preghiera ! E poi, chi parla ? Si faccia vedere !**

La voix :

- **Sono la voce del Parlamento italiano...**

Le provocateur (sourire incrédule):

- **Si... ed io sono Sua Santità ! Innanzi a tutto, sono un cittadino italiano e non sopporto che si parli francese nel mio paese.**

La voix :

- **Bene, se lei è un cittadino, deve essere rispettoso della legge italiana ?**

Le provocateur (insidieux) :

- **Per bacco se la rispetto ! Tutti i giorni la rispetto. Non faccio altro.**

La voix :

- **Allora ascolti : Il parlamento italiano ha votato una legge costituzionale... sà cosa vuol dire “ costituzionale ” ?**

Le provocateur :

- **Si che lo so ! Significa : la sostanza, la base dello Stato.**

La voix :

- **Ebbene, una legge costituzionale, pubblicata sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica, nel febbraio 1948, ha creato lo Statuto Speciale della Valle d'Aosta che stabilisce all'articolo 38 : “ Nella Valle d'Aosta la lingua francese è parificata a quella italiana ”. Caro cittadino : Sà cosa significa “ parificata ” ?**

Le provocateur :

- **Si che lo sò, purtroppo !**

La voix :

- **Le basta così, o devo andare avanti ?**

Le provocateur (agite une main dans le sens d'éloigner le sujet) :

- **Va bene, va bene !** (dépité, il se rassoit, puis il se relève aussitôt avec un air moqueur et s'adresse au présentateur en français, en s'inclinant obséquieusement) **Poursuivez, cher Monsieur !**

Le présentateur (soulagé, reprend) :

- Donc, ce soir, j'ai le plaisir de vous présenter un spectacle inhabituel. J'insiste sur le mot inhabituel, car notre troupe n'essayera pas de vous amuser avec l'éternelle comédie du triangle : le mari béat, la femme volage et l'amant entreprenant.

Une femme (désinvolte, assise parmi le public) :

- C'est bien dommage ! Moi, j'aime ces intrigues où tout le monde rit, je m'y amuse beaucoup et j'en sors toute émoustillée. (elle frissonne de plaisir) Demandez à mon mari.

Un spectateur (impatient) :

- Oui, oui, nous vous croyons !

Le présentateur (fait un geste de la main pour apaiser les intervenants et continue en s'adressant à la salle) :

- Vous n'êtes pas venus ici, à cette heure, pour savourer une pièce légère comme cela se produit parfois. Non ! Ce soir nous essaierons de vous informer sur le triste sort subi par le peuple salasse et nous nous efforcerons de vous familiariser avec cette période de notre histoire. Puis, nous vous demanderons de participer au jugement.

Le spectateur :

- Je suis d'accord !

Le présentateur :

- Notre troupe refuse d'avance les compliments comme les reproches, car de vous dépendra la qualité du spectacle.

Le provocateur :

- **Così è facile ! Se il vostro spettacolo riesce, ne avrete la gloria, se non ha successo saremo noi i colpevoli. Bella mentalità, davvero !**

Le présentateur (continue en pointant son index vers le public) :

- C'est vous qui lui apporterez la touche émotive en entrant dans le jeu, en laissant éclater votre colère ou votre mépris.

Le spectateur :

- Nous n'y manquerons pas.

Le présentateur (ne se laisse pas arrêter) :

- C'est vous qui donnerez de l'intensité à l'accusation ou apporterez de l'eau au moulin de la défense ; c'est encore vous qui émettrez le jugement. Votre décision deviendra la sentence publique de votre commune.

Le spectateur :

- Vraiment bien !

Le présentateur :

- A cet effet, nous venons de vous distribuer un questionnaire auquel nous vous demanderons de répondre le moment venu.

Le provocateur (*prend un air malicieux en brandissant le questionnaire*) :

- **Mi scusi, ma lei sa cosa vuol dire " parificata ? " Mi ha fatto la lezione appena un momento fa, ma questo documento è scritto solo in francese !**

Le présentateur :

- Si vous le regardez bien, vous vous apercevrez que ce n'est pas le cas.

Le provocateur (retourne le document et fait amende honorable)

- **Ha ragione, non me l'hanno presentato bene. L'hanno fatto apposta.** (amusement dans la salle)

Le présentateur :

- Ce questionnaire vous a été remis maintenant pour vous permettre de suivre les débats. Les témoins et les avocats vont essayer de gagner votre conviction, écoutez-les, retenez leurs arguments, vous serez mieux à même de répondre à la fin du spectacle.

Le spectateur :

- Nous n'y manquerons pas !

Le présentateur :

- Je dois encore vous donner une précision. Bien entendu nous ne fonctionnerons pas exactement comme un tribunal courant.

Le provocateur :

- **Chissà perchè ?**

Le présentateur :

- Les interruptions, spécialement celles des témoins, seront admises et l'ordre habituel sera un peu bouleversé, mais pour l'essentiel, nous rendrons justice au peuple salasse.

Le spectateur :

- Très bien!

Le présentateur :

, je vous donne la composition du jury désigné par vous lors de votre arrivée- En attendant. (lecture des sept noms) Et maintenant place au procès, place à l'accusation ! (silence prolongé)

- Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la Cour ! (d'un geste de la main, il invite les spectateurs à se lever. Le président entre en scène, suivi de tous les protagonistes ; il pose sa coiffure, remercie et invite l'assistance à s'asseoir. Un silence respectueux s'instaure.)

ACTE

II

L'accusation

(Le président, l'avocat général, les greffiers, les avocats et les témoins)

Le président (entre immédiatement dans le vif du sujet) :

- Ce jour (*date*) en la commune de (*nom*) en présence de (*annoncer les personnalités présentes*) la population est appelée à examiner les motifs et conditions qui ont abouti au génocide dont a été victime le peuple salasse.

Martin (témoin âgé, indiscipliné et malicieux, vient à la barre sans y être invité) :

- Monsieur le Président, l'empereur Auguste, présenté comme un homme de paix, a été un grand criminel de guerre ! Nous l'avons subi et nous voulons que cela se sache, n'en déplaise à certaines personnes. (regard courroucé vers le provocateur)

Le président :

- Monsieur, je vous prie de regagner votre place. Nous aborderons les responsabilités de ce personnage un peu plus tard. En attendant, nous allons répondre à deux questions : Pourquoi et comment les Romains se trouvaient en Val Cordèle en l'an 25 avant notre ère ? Premier greffier veuillez commencer la lecture de l'acte d'accusation.

Le premier greffier :

- Bien, Monsieur le Président. (il cherche parmi les nombreux dossiers empilés sur la table)

Le provocateur :

- *La burocrazia esiste anche qui !*

Le greffier (hausse les épaules et commence la lecture) :

- Nous appelons les témoins de la cause salasse soutenue ici par : Madame Agnès, mariée et mère au foyer, Mademoiselle Maria, étudiante, Monsieur Martin, retraité et Monsieur Andréa, informaticien. (les témoins se lèvent à l'appel de leur nom ; ils répondent : présent et se rassient)

Le greffier :

- Ces plaignants sont représentés par l'avocate, Maître Rielaz. (elle se lève et salue)

Le greffier :

- Nous appelons à présent les témoins de la cause romaine à savoir : Mademoiselle Rose-Marie, étudiante et Monsieur Luciano, représentant de commerce. (Les deux témoins se lèvent, répondent : présent et se rassient)

Le greffier (précise) :

- Ces témoins de la cause romaine sont représentés par Maître Fasino (il se lève et salue).

Le greffier (amorce l'accusation) :

- Ont été retenus : contre le sieur Octave Octavien, Auguste, empereur des Romains ; contre le sieur Terentius Varron Murena, général romain et contre le régime de Rome de l'époque, les quatre chefs d'inculpation suivants :

Primo : Meurtres avec préméditation.

Martin :

- Très bien !

Le greffier :

- Secundo : Violences contre les personnes.

Maria :

- *Ben detto.*

Le greffier :

- Tertio : Arrestations et vente d'esclaves, adultes et mineurs, sur le marché d'Eporedia.

Agnès :

- Un crime impardonnable.

Le greffier :

- Quarto : Pratiques d'expansion territoriale et dépossession de biens.

Andrea :

- C'est le moins que l'on pouvait espérer

L'avocat général (obscur, sévère et grave) :

- Selon le Tribunal Militaire International de Nuremberg : l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tous actes inhumains commis contre des populations ou bien les persécutions pour motifs politiques, raciaux ou religieux, constituent des crimes contre l'humanité.

Le président :

- Merci de ces précisions Monsieur l'Avocat Général. Passons à la qualification des faits. Madame la greffière veuillez nous en informer.

La greffière :

- Installés dans leurs montagnes depuis des temps immémoriaux, les Salasses vivaient en paix et travaillaient pour le bien de leur peuple. Ils ont découvert la manière d'élever des troupeaux, ils se sont tournés vers l'agriculture, ils ont construit des murs et des terrasses encore utiles de nos jours.

Martin (depuis sa place) :

- Nous avons toujours été un peuple travailleur !

La greffière :

- Pendant ce temps, d'autres Salasses décidaient de fouiller le ventre de la terre et sont devenus des mineurs. Ils ont découvert et extrait le fer, le cuivre, l'argent et l'or...

Martin :

- C'est exact ! Nos braves Salasses savaient tout faire, l'élevage et l'extraction des minerais ; ils fondaient les métaux et savaient les travailler, simplement ou artistiquement, suivant les exigences

Le président (apaise le jeu de la main) :

- Les interruptions sont autorisées, cependant point trop n'en faut, car nous risquons de nous égarer. Soyons calmes, concis et précis ! Madame la greffière veuillez poursuivre.

La greffière :

- ...Nombre d'entre eux sont devenus fondeurs ou forgerons. Ils ont créé des marchandises de valeur. Alors, est née l'exigence de négocier les objets créés. Pour contacter les peuples voisins, ils ont découvert des passages l'un vers le couchant, dans les Alpes graies, allant vers la Gaule...

Martin (mains en cornet, essayant de ne pas être entendu par le président) :

- Le Petit Saint-Bernard.

La greffière :

- ... et l'autre vers le septentrion, à travers les Alpes pennines, permettant de se rendre en Helvétie et vers le nord...

Martin :

- Le Grand Saint-Bernard.

Le président (au vieux témoin) :

- **Monsieur, je vous en prie, vous interviendrez plus tard. Madame poursuivez.**

La greffière :

- ...créant ainsi les métiers de passeurs et de colporteurs. Toute cette population, éleveurs, agriculteurs, maçons, mineurs, fondeurs, forgerons, passeurs colporteurs, était répartie dans la vallée centrale et dans les vallées latérales, avec comme point de rassemblement la cité de Cordèle, située près du torrent Buthier, à l'embranchement des deux voies qui partent vers les cols...

L'avocat (ironique et levant les bras au ciel) :

Insomma, questa terra era un paradiso !

Le président :

- Non, Maître ! Tout simplement une terre où les gens travaillaient dans la sérénité et la tranquillité.

Martin :

- Cordèle n'était pas une ville comme nous l'entendons aujourd'hui, non, juste un village entouré de palissades dans lequel vivaient, environ, trois mille personnes en hiver ou dans les périodes dangereuses.

Le président :

- Cependant, rien n'est éternel en ce monde, et encore moins pour une Vallée ouverte par laquelle peuvent transiter les hommes et donc les troupes. Madame la greffière, poursuivez.

La greffière :

- ... Bien avant les Romains, de nombreuses armées sont passées par cette Vallée, pillant la nourriture, détruisant les biens et causant à chaque fois des dégâts importants aux cultures. Les Gaulois : Bellovese, Congolitant, Aneroste, Brennus, sont passés par là...

L'avocat :

- E chissà perchè non celebrate un processo contro questi primi invasori ? Già che ci siamo, procediamo ad un esame di tutte le sofferenze sopportate dai Salassi.

Le président :

- Maître, je vous en prie, vous confondez passage et occupation. Madame veuillez poursuivre.

La greffière :

- ... Effectivement, ces troupes ont transité par le pays avec la volonté d'aller combattre et de s'installer en Italie. Après ces passages, le peuple salasse est redevenu maître de son destin, il a réparé les dégâts et s'est remis au travail.

Le président :

- Avançons et présentons-nous aux environs de l'an 143 avant notre ère.

L'avocate :

- Oui, c'est effectivement à cette date que commencent les tourments du peuple salasse. Alors, les généraux romains allaient de victoires en conquêtes. Ils avaient unifié l'Italie jusqu'au Pô.

Martin (précise) :

- Les Salasses étaient sur l'autre rive.

Le président :

- Premier greffier veuillez poursuivre.

Le greffier :

- Les Romains avaient fondé la province romaine d'Afrique. Ils s'installaient en Macédoine, en Grèce et prolongeaient leur aventure en Asie mineure et en Espagne. Leur ambition les poussait à tourner leur regard vers la Gaule voisine et vers le nord.

Luciano (exalté):

- Che combattenti, che guerrieri, che conquistatori ! Sono proprio fiero ed orgoglioso di discendere dai Romani !

Martin :

- Des criminels et des assassins ! Ah ! Vous pouvez être fier !

Le président (sévère) :

- Messieurs, je vous en prie, je n'accepterai pas les polémiques ! Je poursuis : Les vallées de l'arc alpin, depuis la Méditerranée jusqu'au Frioul, étaient peuplées de gens pacifiques qui rejetaient le

mode de vie romain. Ces montagnards représentaient un obstacle à la politique d'expansion de Rome. Plusieurs de ces peuples venaient de subir la défaite. Les Salasses ne cédaient pas à la pression romaine. Ils étaient les derniers...

L'avocat :

- *Gli ultimi, i più testardi, i più ostinati e i più caparbi !* (réaction des témoins de la partie civile et de la salle)
Sono stati puniti come meritavano ! (protestations) *D'altronde, quei difetti esistono ancora oggi. Tutti lo sanno, i discendenti dei Salassi sono ancora testardi, ostinati e caparbi, il fatto stesso che si celebri questo processo lo dimostra.* (incidents et disputes dans la salle)

Le président (réclame et obtient le silence, puis, il s'élève contre cette provocation) :

- Je vous en prie, maître, nous n'en sommes pas aux plaidoiries !

L'avocat général :

- C'est avec des arguments de ce genre que des dictateurs et des généraux aboutissent à des crimes comme celui que nous jugeons ce jour.

Le président (poursuit) :

- Oui, les Romains visaient la Gaule et pour s'y rendre ils devaient passer par nos montagnes. Ils décidèrent donc d'envahir le pays salasse.

Andrea :

- Ils n'étaient pas seulement intéressés par les cols, ils voulaient se rendre maîtres de nos mines et de nos ateliers.

Le président :

- Premier greffier, poursuivez

Le greffier :

- ...Les légions romaines campaient sur les rives du Pò...

Le président :

- A ce point, il est important de noter que le pays salasse s'étendait de part et d'autre de la Doire jusqu'au Pò. Le peuple salasse se divisait en trois grandes familles : l'une vivait sur le territoire de Verceil, l'autre sur le Canavais et la troisième dans la vallée alpine autour de Cordèle.

Le provocateur :

- *Un'altra novità ! I Salassi erano nel Vercellese, nel Canavese e in Valle. Magari, qualche volta, andavano anche fino a Milano... !?*

Le président :

- Monsieur, votre comportement nous gêne, mais vous ne nous empêcherez pas d'aller au terme de ce procès. Premier greffier, poursuivez.

Le greffier :

- ... Si les romains avaient demandé l'autorisation de transiter, ils l'auraient certainement obtenue, car un simple passage, avec les dégâts et pillages habituels, vaut toujours mieux qu'une guerre...

Martin :

- Oui, mais les Romains pensaient à autre chose.

Le greffier :

- ... Effectivement, ils voulaient annexer le pays, s'approprier les mines et les fabriques, bref ils voulaient asservir et dépouiller le peuple salasse.

Le président :

- Nous sommes donc en l'an 143 avant notre ère. Sans crier gare, le Général Appius Claudius pénètre sur le territoire salasse du côté de Chivasso et avance tranquillement à la tête de ses deux divisions, douze mille hommes armés et bien équipés.

Agnès :

- Une invasion sans aucune provocation de la part de notre peuple, cela s'appelle une agression. C'était la guerre, une guerre voulue par les Romains !

Le président (temporise de ses deux mains) :

- Du calme, du calme ! Greffier poursuivez, je vous en prie.

Le greffier :

- ... Les Salasses des trois pays se mobilisent pour s'opposer à l'invasion romaine...

Andrea :

- Très bonne décision !

Le greffier :

- ... La bataille a lieu durant la nuit, à Verolengo. Le général et ses deux légions subissent une défaite cinglante, c'est la retraite, la fuite...

Andrea :

- Bravo !

Le greffier :

- ... Les survivants, parmi lesquels le général Appius Claudius, se retirent au-delà du Pò.

Andrea :

- Une juste sanction ! Ils ont reçu la correction qu'ils méritaient !

Le président (complaisant et sévère à la fois) :

- Je poursuis. Rome accuse le coup, elle n'avait pas l'habitude de la défaite, aussi ordonne-t-elle au général de reformer une armée et de repartir à l'assaut du pays salasse. Madame la greffière veuillez nous relater la suite.

La greffière :

- Seize lunes plus tard, Appius Claudius franchit une nouvelle fois le Pò à la tête de six légions, soit trente six mille hommes, trois fois plus que la première fois. Il passe par Chivasso, puis il contourne rapidement Verolengo...

Martin :

- Le général était superstitieux !

La greffière :

- ... Appius Claudius poursuit à marche forcée sans rencontrer les Salasses qui se sont laissés surprendre...

Martin :

- Souvent les peuples travailleurs sont pris au dépourvu par les peuples guerriers. Nous pensions que Verolengo avait suffi. Quelle naïveté de notre part !

Le président :

- La nouvelle mobilisation se fait dans le désordre. Les troupes salasses arrêtent les Romains dans la plaine du Canavais, à Mazzè exactement. Ce deuxième affrontement ne ressemblera pas au premier. Le nombre aura raison du courage. Les Salasses subissent une défaite terrible.

Agnès :

- C'était la fin ! Des hommes nombreux, sont tués et massacrés alors qu'ils défendaient leur terre. Orphelins, veuves et mères, allaient souffrir des jours et des années terribles. (elle se frotte les bras et les épaules) J'en ai la chair de poule !

La femme :

- Moi aussi.

La greffière :

- ... Les Romains profitent de leur avantage pour pénétrer le plus loin possible dans le pays et rendre vaine toute résistance. Ils s'arrêtent à l'entrée du Val Cordèle, un lieu qu'ils baptisent Quadragesima Galliarum qui deviendra Carema, plus tard. Une véritable barrière douanière...

Maria (apporte une précision) :

- **Ancora oggi è il confine tra il Piemonte e la Valle !**

La greffière (imperturbable) :

- ... Là, Appius Claudius décide du sort des trois pays salasses. Le Vercellais et le Canavais passent immédiatement sous l'autorité romaine et deviennent tributaires de l'administration du Piémont romain...

Andrea :

- Un désastre pour ces populations !

La greffière :

- ... Ces deux pays perdent leur religion et sont sommés d'adopter les rites romains. La population ne sera ni exterminée ni déplacée, mais soumise à un très lourd tribut et devra travailler vingt années dans les mines et les ateliers devenus propriété de Rome. Un esclavage, sur place !

L'avocat (proteste) :

- **Presidente, non è possibile accettare parole simile. L'accusa dovrebbe riconoscere la grande generosità e la clemenza dei vincitori.**

Le provocateur :

- **Esatto !**

L'avocat général :

- Maître, vous perdez le sens de la mesure, on n'aperçoit ni clémence ni générosité dans les décisions romaines.

L'avocat :

- **Roma cercava la cooperazione dei popoli vinti e sottomessi offrendo loro vantaggi e compensazioni.**

Martin (offusqué par cette appréciation) :

- Non ! Ils offraient la servitude ou la mort !

Le président (à l'avocat) :

- Maître, vous ne réussirez pas à nous détourner de notre objectif. Nous voulons nous consacrer, avant tout, à la façon dont furent traités les habitants de la Vallée de Cordèle. Ecoutez bien, car c'est là que commence le drame. Monsieur le greffier, veuillez poursuivre.

Le greffier :

- La Vallée centrale du pays, depuis Quadragesima jusqu'à Cordèle, puis les deux vallées conduisant aux passages alpins sont placées directement sous la responsabilité de l'empereur, via un préfet romain. Les Salasses du Val Cordèle sont surveillés militairement et non absorbés comme leurs frères du Vercellais et du Canavais. Une nuance administrative importante par rapport au régime imposé aux deux autres pays frères...

Martin :

- Une grande différence avec nos voisins et surtout pas un cadeau ! La décision est militaire vu notre situation géographique. Une première pour notre autonomie !

Le greffier :

- ... En revanche, les mines, les ateliers et toute la métallurgie passent aux mains des Romains. Les Salasses sont dépossédés et exploités ! Eux aussi, sont condamnés à verser un lourd tribut à l'occupant...

Andrea :

- Ces Romains sont des voleurs !

Le greffier :

- ... Les vallées latérales demeurent sous l'autorité des druides.

L'avocat :

- **Ancora una volta la clemenza e la generosità dei vincitori !**

L'avocat général (lève les bras au ciel) :

- Ces propos dépassent l'entendement.

Le président :

- Non, maître ! Cette dernière mesure ne relève pas de la générosité ! Elle est dictée par le réalisme. Les Romains ne voyaient pas la possibilité d'administrer les vallées latérales, lieux très difficiles d'accès. C'est pour cela qu'ils décident d'abandonner le terrain aux druides.

Agnès :

- L'occupation romaine de notre pays durera plusieurs siècles. Elle sera entachée de nombreux crimes. La décence devrait empêcher Monsieur l'avocat de nous parler de clémence et de générosité des vainqueurs !

Le président :

- Après la défaite de Mazzè, les Valcordéliens, coupés de leurs frères, vont traverser une période difficile.

Maria :

- **Povero popolo !**

Le président :

- Entre temps, l'occupant lance la réalisation de la voie romaine pour faciliter le passage de ses troupes depuis le Piémont jusqu'en Gaule et en Helvétie, il fait construire la cité d'Eporedia qui va devenir une importante plate-forme commerciale.

Rose-Marie :

- Immédiatement les Romains apportent la civilisation.

Martin :

- Pour mieux nous voler ! Voilà leur civilisation !

Le président :

- Petit à petit, les Salasses du Val Cordèle reprennent courage et résistent à l'occupant.

Andrea :

- Ils organisent des coups de main contre la légion...

Martin :

- Ils sabotent la voie en construction...

Agnès :

- Ils deviennent de plus en plus efficaces.

Maria :

- **Disturbano l'occupante.**

Le président :

- Tant et si bien que Jules César installé à Rome après sa victoire sur les Gaulois, ordonne le renforcement de l'occupation du pays.

Martin :

- Les Salasses poursuivent les actions de résistance jusque dans le Canavais.

Le président :

- César meurt poignardé dans un complot.

Andrea :

- Les Salasses ne l'ont pas pleuré, mais ils ne se doutaient pas que le pire était à venir.

Le président :

- Effectivement, arrive, alors, Octave Octavien, l'héritier adopté par César qui deviendra, plus tard, Auguste.

Martin :

- Ah ! celui-là, nous ne le portons pas dans notre cœur !

Le président :

- Je reviens à l'acte d'accusation. Un an après avoir reçu son titre d' " Imperator " Auguste ordonne au général Antitius Vetere, d'organiser un blocus de deux années pour affamer les Salasses et les punir de leur résistance.

Agnès :

- Premier crime ! Affamer notre peuple, quel acte odieux ! Où est passé ce monsieur qui nous qualifiait, nous les Salasses, de barbares? (elle regarde du côté du provocateur)

Andrea :

- Et dire que le monde ose encore honorer la mémoire de ce monstrueux et sanglant empereur !

L'avocat général :

- Ce blocus relève, lui aussi, de la loi sur les crimes de guerre.

Le président :

- Madame la greffière, veuillez poursuivre.

La greffière :

- Le peuple réagit au blocus et s'organise. Il connaît à merveille les chemins et les passages alpins. Les voisins des autres versants, Helvètes du Valais et Ceutrons de la Tarentaise seront très actifs et feront jouer à **plein la fraternité et la solidarité. Le blocus sera un échec...**

Martin :

- Cela nous réjouit ! Une belle victoire de la solidarité alpine !

La greffière :

- ...Après ces deux années terribles, Rome renforce l'occupation en ajoutant quatre cohortes (2400 hommes) aux forces existantes...

Luciano:

- **Era ora !**

Rose-Marie :

- L'anarchie n'a jamais servi notre Vallée. La discipline était nécessaire !

La greffière (continue la lecture de l'acte d'accusation) :

- ... Le peuple salasse se montre toujours plus déterminé à récupérer son indépendance et sa métallurgie. La situation se tend dans le Val Cordèle. Les légionnaires romains n'en peuvent plus. Ils ne supportent plus le climat et encore moins la résistance des Valcordéliens.

Le président :

- L'empereur Auguste, retiré en Espagne pour se donner du recul par rapport à l'administration romaine, est informé de l'aggravation de la situation dans le val Cordèle. Il décide d'en finir avec les Salasses.

Martin :

- Quelle audace, quel mépris !

Le président :

- Il convoque le général Terentius Varron Murena, examine avec lui la situation. Ensemble, ils mettent au point un plan qui doit aboutir à l'extermination du peuple salasse.

La greffière :

- ... L'odieux sera accompli en trois jours, au cours de l'hiver suivant. Trente six mille hommes femmes et enfants seront assassinés ou mis en vente sur le marché d'esclaves d'Eporedia...

Martin (en direction de Rose-Marie) :

- C'est la civilisation dont nous parlait mademoiselle voici un instant !

Le président :

- Monsieur, je n'accepte pas la polémique....

Martin :

- Excusez-moi, c'est sorti malgré moi.

La greffière (reprend) :

- ... Huit mille hommes, jeunes et robustes seront enrôlés de force dans les légions romaines.

Agnès (s'écrie) :

- Où sont les barbares ?

Maria (serre les poings):

- **Hanno ucciso migliaia di Salassi senza castigo.**

Andrea (accusateur) :

- Les criminels ont été honorés dans le monde entier et nous, les Salasses, avons été oubliés, effacés des mémoires, voilà la vérité !

Martin :

- Taire ces atrocités, c'est devenir complice !

Le président :

-Nous en avons terminé avec l'acte d'accusation. Maintenant, nous allons écouter les témoins.

ACTE
III
Les témoignages

(tous les personnages sont en place à l'exception du présentateur)

Le président (frappe la table de son maillet pour obtenir l'attention des spectateurs) :

- Nous allons entendre, maintenant, les témoins. Mesdames et Messieurs de la cause Salasse, présentez-vous à la barre (les quatre témoins quittent leur siège et s'alignent devant la barre)

Très bien. Mesdames et Messieurs, jurez-vous de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

Martin, Agnès, Maria, Andrea:

- **Nous le jurons, lo giuro.**

Le président (à l'avocate) :

- Maître, je vous confie les témoins.

(l'avocate s'approche des témoins et se concentre quelques instants. Long et lourd silence)

L'avocate (s'adresse d'abord à Andrea) :

- Monsieur, lorsque vous intervenez, vous vous impliquez toujours comme si vous étiez vous-mêmes un Salasse. Qu'est-ce qui vous autorise à adopter cette position ?

Andrea :

- Je me sens proche de ce peuple et mon tempérament me pousse à choisir le camp des martyrs, jamais celui des vainqueurs.

L'avocate (à Agnès) :

- Et vous, Madame ?

Agnès :

- Nous les femmes, nous privilégions les liens avec le passé, nous comprenons où se trouve notre devoir de respect et de mémoire.

L'avocate :

- Ce n'est pas un argument suffisant.

Agnès :

- Les Salasses préféreraient la parole à l'écrit et de ce fait, je me suis sentie plus proche d'eux.

L'avocate :

- Oui, et pourquoi cette préférence vous rapproche-t-elle des Salasses ?

Agnès :

- Depuis toujours, nos traditions nous sont transmises par la parole. Aujourd'hui encore, dans nos veillées, nous ne lisons pas. Les grands-parents parlent, expliquent et racontent, les enfants écoutent et enregistrent.

L'avocate (à Maria) :

- Et vous, Mademoiselle, vous n'êtes pas originaire de la Vallée, comment vous situez-vous face à la question du génocide ?

Maria:

- **Vi prego di notare che nutro molta simpatia per Roma e per l'Italia, mia patria. Tuttavia, questo sentimento non m'impedisce di amare questa Valle come se fosse mio paese. Mi faccio un dovere di adottare i suoi costumi, senza dimenticare le mie origini culturali.**

Le président (s'impatiente) :

- Mademoiselle...

Maria:

- **Concludo, Signor Presidente. Rispondo brevemente : non posso tollerare i crimini contro l'umanità.**

L'avocate :

- Merci, je vous comprends. (elle se tourne vers Martin et le questionne) : Et vous, Monsieur ?

Martin (adopte une attitude de défi, il bombe le torse) :

- Pour moi, c'est une certitude, je descends des Salasses !

L'avocate :

- Pouvez-vous le prouver ?

Martin :

- Impossible ! Mais personne ne peut prouver le contraire, ni vous ni ceux-là (il désigne le camp romain du menton) Ce dont je suis certain, c'est d'être né là où les Salasses ont été assassinés et ma maison est construite là où leurs demeures ont été saccagées et brûlées. Toute mon existence prouve mes liens avec les Salasses.

L'avocate :

- Est-ce suffisant ?

Martin :

- En tout cas, c'est bien plus probant que si j'étais né à Palerme de parents siciliens ou à Rome de parents romains. Je n'ai rien à reprocher à ces citoyens, mais eux, ne peuvent prétendre qu'ils descendent des Salasses, voilà tout. (il se tourne vers Maria) : **Scusatemi, mi capite, ne sono certo.**

Maria :

- **Si, è chiaro.**

L'avocate :

- Avez-vous d'autres précisions à nous donner ?

Martin :

- Non, c'est tout pour le moment.

L'avocate :

- Merci. (puis à Andrea) : Pourquoi avez-vous décidé de témoigner ?

Andrea :

- Pour exiger la justice.

L'avocate :

- Après plus de deux mille ans ? Vous ne croyez pas que le temps efface bien des méfaits ?

Andrea :

- De fait, le temps gomme tout, la prescription aussi, mais, voilà, le temps et la prescription ne jouent plus pour les crimes de guerre et les génocides.

L'avocate :

- Mais qu'attendez-vous de ce procès au juste ?

Andrea :

- Avant tout, la reconnaissance publique du crime commis, et si l'Italie demeure sourde à notre souhait, nous ne nous en étonnerons pas outre mesure. L'essentiel étant que nous, Valdôtains et nos élus, ayons une connaissance exacte de ce crime et n'hésitions pas à rendre au peuple salasse les hommages qui lui sont dus.

L'avocate (à Agnès) :

-Mais de qui peut venir la reconnaissance publique du génocide ?

Agnès :

- Avant tout, de nous, mais aussi de l'Italie, bien sûr ! Ce serait une première, car les peuples victorieux n'admettent jamais les crimes de leurs armées, généraux et soldats.

L'avocate (à Maria) :

- Cela vous semble possible ?

Maria :

- *Lo Stato italiano potrebbe prendere esempio sulla Chiesa Cattolica che ha, da poco, chiesto perdono per gli errori commessi nel corso dei secoli. Questo gesto coraggioso della Chiesa, sembrava impossibile qualche mese fa, eppure è stato compiuto.*

L'avocate (à Martin) :

- Y croyez-vous ?

Martin :

- Pourquoi pas ? La Rome moderne ne se sent-elle pas la fière héritière de la Rome d'hier ? Et si les descendants des romains devaient se montrer insensibles à notre requête, tant pis pour eux ! Comme l'a si bien démontré notre ami Andrea, si Rome refuse, nous nous passerons de sa pitié, l'essentiel est que nous, Valdôtains, nous n'effaçons pas de notre mémoire ce crime odieux. La prise en compte du martyr subit par le peuple salasse par nos villages aura, pour nous, une signification bien plus grande qu'une décision romaine.

L'avocate (à Agnès) :

- Durant la lecture de l'acte d'accusation, vous avez plaint les victimes de la bataille de Mazzè, et vous n'avez rien dit pour celles de Verolengo. Existe-t-il deux sortes de victimes, deux façons de souffrir ?

Agnès :

- Toutes les victimes souffrent, mais je peux compatir différemment. Je ne vais tout de même pas pleurer sur le sort des envahisseurs qui ont été battus à Verolengo !

L'avocate :

- Merci. (puis, elle s'adresse à Martin) : Vous parlez de génocide, mais tous les Salasses n'ont pas été massacrés, vendus comme esclaves ou enrôlés de force dans les légions romaines !

Martin :

- Certes non, heureusement ! Même en hiver, on n'attrape pas des montagnards comme des lapins dans leur terrier ! Le nombre des victimes mis en évidence par les historiens est plus qu'éloquent. Nous n'allons tout de même pas ergoter sur une opération plus ou moins bien réussie ? Quelqu'un oserait-il regretter que le génocide n'ait pas atteint la totalité de la population ?

L'avocate :

- Non bien sûr ! Je vous remercie. (à Andrea) : Que représente pour vous le massacre de l'an 25 avant notre ère ?

Andrea :

- Un jour que nous parlions des Salasses, mon grand-père m'a dit : " Te rends-tu compte qu'après le massacre, les bêtes sauvages ont réappris à manger de la chair humaine ? "...

Agnès (s'écrie) :

- Quelle horreur ! La civilisation romaine avançait !

Andrea :

- ...Je n'avais pas compris tout de suite la portée de cette phrase, n'est-il pas naturel que les bêtes sauvages s'attaquent à l'homme ? Cependant, par leur courage et leur détermination, les Salasses avaient semé la crainte chez les fauves qui ne s'approchaient plus guère des lieux habités. Après le

massacre, les ours et les loups sont revenus, ils ont dévoré les cadavres non encore ensevelis, ceux des enfants d'abord...

Maria (déploie) :

- **È terribile !**

Andrea :

- ...et leur audace a grandi, ils n'ont plus hésité à s'en prendre aux survivants. Ce peuple affaibli par le crime a dû lutter contre les fauves pour sauver les vies restantes. Voilà l'image que je garde du génocide.

L'avocate (visiblement émue) :

- Merci. (elle s'adresse à Maria) : Et vous, quel souhait émettez-vous ?

Maria :

- **Che l'Italia abbia la forza morale di riconoscere l'atto criminale.**

L'avocate :

Merci Mademoiselle. (au président) : Monsieur le président, j'en ai terminé avec mes témoins. Pouvons-nous poursuivre avec les témoins de la cause romaine ?

Le président :

- Pas immédiatement, regagnez votre place, vos témoins restent à la disposition de votre collègue. (d'un geste ample, il invite l'avocat de la défense à s'approcher des témoins) : Maître, vous avez la parole.

L'avocat (à Martin) :

- **Un momento fa, vi ho sentito dire che eravate della razza dei Salassi. Ne siete convinto ?**

Martin :

- Je n'ai jamais prononcé le mot « race ». Ce mot était en usage en Italie du temps du fascisme, vous confondez les genres et l'époque cher Maître !...

Le spectateur :

- Bravo !

Martin :

- ...Cependant, je n'éluderai pas votre question. Notre Vallée a accueilli tant de monde depuis deux millénaires, des gens de passage, des touristes, des bannis, des émigrants, des troupes organisées, des hordes sauvages, des gens qui se sont installés avec ou sans notre consentement, qu'il serait vraiment stupide prétendre provenir en droite ligne des Salasses ?...

L'avocat (satisfait et pressé d'en finir avec Martin) :

- **Bene, bene.** (il se tourne vers Agnès, mais Martin la retient)

Martin (insiste) :

- ...Pardon, Maître, je n'ai pas terminé...

L'avocat :

- **Prego.**

Martin :

- ...Je répète, je dis et je confirme, je suis né sur la même terre que les Salasses et je me sens investi du devoir de rappeler leurs souffrances.

L'avocat (à Agnès) :

- **Dunque, se ho udito bene le parole del vostro decano, voi non potete essere sicura di discendere dei Salassi e mi chiedo, allora, perchè vi sentite autorizzata a parlare in nome loro ?**

Agnès :

- Maître, vous êtes intervenu lors de la lecture de l'acte d'accusation et vous avez qualifié les Salasses comme étant “ **i più testardi, i più ostinati e i più caparbi** ” des populations alpines...

L'avocat (fier de lui) :

- **Confermo !...**

Agnès (ponctue)

- ...et, parlant de ce procès, vous avez ajouté : “**Quei difetti esistono ancora oggi. I discendenti dei Salassi sono ancora testardi, ostinati e caparbi** ”...

L'avocat (pris au jeu) :

- ...**Confermo nuovamente !**

Agnès (malicieuse) :

- ...C'est donc que vous reconnaissez nos liens avec les Salasses, est-ce que je me trompe ?

L'avocat

- ...**Boh !... si... o piuttosto no !** (dépité, il ajoute) **Era una comparaison senza ragione !** (délaissant Agnès, il se tourne vers Andrea) **Lei è giovanissimo, come mai si interessa a fatti così vecchi ? Vi fidate alle cifre sull'importanza dei morti e degli schiavi venduti al mercato di Eporedia, o, ancora, sulla quantità di giovani arruolati forzatamente, ma da dove vengono questi dati ?**

Andrea :

- Les géographes et les historiens de cette époque l'ont écrit. De Tillier les cite : Strabon, Obsequens, Dion...

L'avocat :

- **Ma allora, lei non è un Salasso se si fida della parola scritta !**

Andrea (Désarçonné par l'argument) :

- ...Et bien, c'est-à-dire... (il regarde vers son camp)

L'avocat (cherche à profiter de l'hésitation) :

- **Risponda “ si ” o “ no ”. Lei dà, si o no, fiducia alle testimonianze scritte ?**

Andrea (se reprend) :

- ...Pas toujours. Mais dans le cas présent, je réponds oui. Lorsque les écrivains romains exposent que les légionnaires ont exterminé le peuple salasse, je les crois...

Martin (approuve) :

- Normal ! Ils étaient dans le camp des massacreurs !

Andrea :

- ...ils notaient tous les exploits de la soldatesque pour informer correctement Rome. Dire moins, c'était encourir la colère du général qui les employait, dire plus, c'était s'exposer aux sanctions de Rome. En revanche, ils pouvaient très bien médire sur leurs adversaires. C'est pourquoi je réponds oui dans un cas et non dans l'autre.

Martin :

- C'est bien répondu, petit !

L'avocat (fait un signe d'impuissance et s'adresse à Maria) :

- **Mi domando ancora per quale ragione lei si trovi nel campo salasso. Si può spiegare, per favore ?**

Maria:

- **Mi sono già spiegata, ma posso aggiungere qualcosa. Sono fiera dell'apporto fondamentale della civiltà romana alla società occidentale, ma avrei preferito che questo contributo fosse senza macchie. Sfortunatamente, il massacro ha lasciato cicatrici indelebili.**

L'avocat (dépité tourne carrément le dos à Maria et s'adresse au président) :

- **Signor Presidente, ho terminato.**

Le président :

- Vous pouvez regagner votre place. La partie civile souhaite-t-elle entendre les témoins de la défense ?

L'avocate :

- Oui, monsieur le président.

Le président :

- Les témoins de la cause salasse peuvent regagner leur place. J'invite ceux de la cause romaine à s'approcher de la barre. (lorsqu'ils sont installés, il les invite à prêter serment) : Mademoiselle, Monsieur, jurez-vous de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

Luciano:

- **Non capisco.**

Le président (vexé, reprend):

- **Giura di dire la verità, tutta la verità, nient'altro che la verità ?**

Luciano (amusé) :

- **Lo giuro.**

Rose-Marie :

- Je le jure.

Le président :

- Je vous en prie, Maître. (L'avocate s'approche)

L'avocate :

- Merci, Monsieur le Président. (puis elle s'adresse au témoin Luciano) Monsieur, pouvez-vous me dire où vous habitez actuellement ?

Luciano (arrogant):

- **Non capisco il francese e non le risponderò se userà quella lingua.**

Le provocateur :

- **Benissimo !**

Le président (au provocateur) :

- Monsieur, vous finissez par nous excéder.

L'avocate :

- Merci, monsieur le président. (elle revient à Luciano) : **Il cammino che rifiuta di percorrere, lo farò io per lei. Questo è il vantaggio di essere bilingue. Le chiedevo : dove abita ?**

Luciano (renfrogné):

- **In Valle.**

L'avocate:

- **È ben istallato ? Come sono le sue relazioni con i vicini ? Buone o cattive ?**

Luciano:

- **Sto bene in casa mia. Non mi preoccupo degli indigeni. Per me sono inesistenti.**

L'avocate:

- **Perchè parla così male di quella gente ? Le hanno usato delle cattiverie ? Non li considera dei suoi pari ?**

Luciano:

- **Sono diversi ! Sono di una raz... cioè sono dei Salassi.**

L'avocate:

- **Ma allora riconoscete che siete in casa altrui ?**

Luciano :

- Proprio per niente ! Dopo Verolengo c'è stato Mazzè. In Valle, mi sento in Italia e nessuno potrà farmi sentire male in questo paese...

Le provocateur:

- Benissimo !

Luciano:

- ...Per me l'autonomia non conta niente. La lingua francese conta meno di niente e la memoria dei Salassi non è che della...polvere. Sì, della polvere. Noi Italiani siamo padroni della Valle !

L'avocate:

- E cosa pensa del crimine che siamo chiamati a giudicare oggi ?

Luciano:

- Tutto questo non dovrebbe esistere. Il più forte vince, il debole soccombe ! Era vero al tempo di Augusto e rimane vero oggi.

L'avocate:

- E vi sentite proprio bene qui in Valle ?

L'avocat :

- Protesto, Signor Presidente, questa è una minaccia !

Le président :

-Une menace ? Non, une simple question.

Luciano :

- Rispondo di sì. Mi sento molto bene.

L'avocate :

- **La ringrazio.** (elle s'adresse à Rose-Marie) : Partagez-vous pleinement ce que vient de répondre votre voisin ?

Rose-Marie :

- Je suis de cette Vallée et pourtant j'ai désiré témoigner pour exprimer l'admiration que je voue à la civilisation romaine, les routes, les viaducs, les aqueducs, les cités bien organisées, les bases de l'administration de l'Etat viennent des Romains, nous leur devons tout cela...

Martin (se lève) :

- Puis-je me permettre ?

Rose-Marie :

- ...Je vous en prie.

Martin :

- Je n'ai pas l'intention de nier l'apport de la civilisation romaine, je souhaite seulement rappeler dans quelles conditions celle-ci a été imposée. Toutes ces constructions qui font, encore aujourd'hui l'admiration du monde...

Luciano (comprend le français) :

- **Molto bene !**

Martin (agacé) :

- ... ont été réalisées par des millions d'esclaves, parmi lesquels se trouvaient les Salasses vendus sur le marché d'Eporedia...

Andrea :

- Très bien trouvé.

Martin :

- ...Nous ne voulons rien dire d'autre. Un crime réalisé pour pouvoir déposer un tas de fumier chez le voisin ou pour lui imposer une civilisation brillante n'en demeure pas moins un crime. Merci mademoiselle, je vous prie de m'excuser.

Rose-Marie :

- ...J'allais poursuivre dans votre sens. C'est bien vrai, la civilisation romaine n'a pas été acceptée partout et, quelquefois, elle s'est trouvée devant des barrages qu'elle a dû repousser et détruire.

L'avocate :

- Des barrages, comme ceux opposés par le peuple salasse, par exemple.

Rose-Marie :

- Exact. Ce qui est arrivé à ce peuple est profondément regrettable, mais c'était écrit. Il fallait qu'il en soit ainsi. Telles étaient les raisons de ma présence ici...

L'avocate (pressée d'en finir avec ce témoin) :

- Je vous remercie.

Rose-Marie (très maîtresse d'elle-même) :

- ...Excusez-moi, Maître, je n'ai pas terminé. Les paroles méprisantes et hautaines prononcées par le témoin précédent, alors qu'il avait tant à dire sur l'apport des Romains, m'ont projeté une lumière nouvelle qui change ma position...

Luciano (méprisant):

- **Questo non mi stupisce !**

Rose-Marie :

- ...Oui, je pense que l'Italie d'aujourd'hui accomplirait un acte pédagogique de très haute portée vis-à-vis des citoyens italiens, en reconnaissant le crime dont a été victime le peuple salasse. Je n'ai plus rien à ajouter.

L'avocate :

- Je vous remercie Mademoiselle. (au président) Monsieur le Président j'en ai terminé avec les témoins de la cause romaine.

Le président :

- Les témoins sont à la disposition de la défense.

L'avocat (fortement déçu par ses deux témoins) :

- **Grazie, Signor Presidente, mi sembra che sia stato detto tutto.**

Le président :

- Dans ces conditions nous allons passer aux plaidoiries.

ACTE

IV

Les plaidoiries

(La séance reprend. Les personnages sont à leur place. Le président obtient le silence)

Le président :

- Nous sommes arrivés au moment des plaidoiries, je donne la parole à l'avocate de la cause salasse. Maître, je vous en prie.

L'avocate :

- Merci, monsieur le président. (elle s'adresse aux spectateurs) Maintenant tout va dépendre de vous. Je vais m'efforcer de vous gagner à la cause du peuple salasse en vous demandant de ne pas vous laissez troubler par les arguments de mon collègue, l'avocat de la cause romaine qui parlera après moi.

Martin (se lève) :

- Il me semble que les victimes devraient avoir le dernier mot.

L'avocate (se tourne vers son témoin) :

- Et non, Monsieur Martin, les accusés parlent toujours en dernier.

Agnès :

- C'est bien dommage !

Le président :

- Non, c'est démocratique. Cependant, la conclusion reviendra à Monsieur l'Avocat Général. Poursuivez Maître.

L'avocate :

- En fait, nous devons nous prononcer sur le massacre et sur les conséquences de cet acte de barbarie...

Martin :

- Très juste !

L'avocate :

- ...Au cours de l'audition des témoins, la question de la civilisation romaine comme fondatrice de notre société a surgi de tous les côtés. Cela se discute...

Martin :

- Oui, cela se discute, car au moment du génocide, les bienfaits de l'organisation de Rome n'étaient pas aussi évidents que le laisse supposer le débat d'aujourd'hui !

L'avocate :

- ...J'allais le dire. Quoi qu'il en soit, Monsieur Martin a eu parfaitement raison de souligner que nous n'étions pas ici pour savoir si, oui ou non, Rome a été bénéfique à l'Europe, mais pour savoir si Rome est coupable du crime de guerre qui a abouti au génocide du peuple salasse...

Agnès :

- Au moins, c'est clair !

L'avocate :

- ...La question est fondamentale. Nous pouvons aborder l'ère romaine de deux façons. Certains présentent Auguste comme un empereur éclairé. Ce n'est pas faux. D'autres parlent d'un despote éclairé, c'est mieux. Oui, Auguste était un despote...

Andrea :

- Très bien ! Et c'est le côté despote qui nous intéresse aujourd'hui.

L'avocate :

- ...Certains mettent en avant les lumières de la civilisation romaine ; ils nous détaillent les avancées dans la vie municipale, les réalisations importantes dans le génie civil et les créations dans le domaine du droit...

Martin :

- Des balivernes !

L'avocate :

- ...Non, Monsieur Martin, ce sont des réalités incontestables.

Martin (geste de découragement) :

- Si vous le dites.

L'avocate :

- ... Je le dis. Cependant, les lumières ne vont pas sans ombres. Or, beaucoup et presque tout a été dit sur la brillance de la civilisation romaine et pratiquement rien n'a été dévoilé sur la noirceur et l'épaisseur des traits qui jalonnent son parcours...

Agnès :

- Oui, parlons des ombres et des traits noirs !

Maria :

- **Si, parliamo anche dei seimila uomini di Spartacus crocifissi lungo la strada a sud di Roma !**

L'avocate :

- ...Inutile d'instruire un procès contre notre mauvaise foi. Nous reconnaissons le positif, comme vous le désirez, (dit-elle en se tournant vers le camp romain) mais dans le même temps nous voulons attirer les regards sur l'indicible cruauté romaine...

Martin :

- Voilà qui est clair !

L'avocate :

- ...Et j'en viens à examiner la première question posée : Sommes-nous en présence d'un massacre délibéré, d'un meurtre collectif avec préméditation ? La réponse est évidente : vous répondrez : Oui.

L'avocat (bondit et lève les bras) :

- **Protesto, Signor Presidente ! La mia collega non deve dettare risposta agli spettatori.**

Le président :

- Effectivement, Maître vous plaidez devant les spectateurs, mais vous ne pouvez leur dicter les réponses.

L'avocate :

- Bien, Monsieur le Président, je reprends ma question : Sommes-nous en présence d'un massacre délibéré ? La réponse est Oui, les détails du massacre ont été arrêtés en Espagne entre l'empereur Auguste et le général Terentius Varron Murena, cela semble indiscutable...

Martin :

- C'est bien dit.

L'avocate :

- ...Deuxième question : Cette tuerie a-t-elle eu lieu pendant et suite à une bataille ? La réponse est Non. Cent seize années se sont écoulées entre la bataille de Mazzè et le massacre. Il ne s'agit donc pas d'un crime de guerre exécuté dans la rage des combats ou dans un esprit de vaincre à tout prix. La violence contre les Salasses est une violence sans motifs légitimes...

Agnès :

- C'est un crime délibéré et sauvage !

L'avocate :

- ...Ce qui s'est passé au cours de ce terrible hiver, relève de la volonté d'exterminer tout un peuple. Il s'agit d'un génocide. Les dictionnaires donnent tous la même définition : " Le génocide est un crime commis dans l'intention de détruire un groupe humain, national, ethnique, racial ou religieux. " ...

Andrea :

- Oui, Auguste et les siens sont bien responsables d'un génocide. Personne ne peut en douter.

L'avocate :

- ...Certaines personnes peu courageuses, s'abritent derrière le temps passé pour esquivier la question. Il s'agit là d'un faux argument.

Maria (se lève) :

- *Ho fatto l'esempio della Chiesa...*

L'avocate (approuve) :

- Mademoiselle a parfaitement raison, mais en plus, la loi internationale a déclaré ces dernières années l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des génocides...

Agnès :

- Heureusement !

L'avocate (aux spectateurs) :

- ...Toute allusion au temps passé doit être rejetée par vous.

L'avocat (se dresse à nouveau) :

- *Protesto, Signor Presidente, la mia collega esercita nuovamente delle pressione sugli spettatori.*

Le président :

- Cette fois, Maître, je ne peux vous suivre, la parole est toujours à la partie civile.

L'avocate :

- Merci, Monsieur le Président. Je poursuis et j'en viens à la troisième question : Lors de ces journées affreuses avons-nous assisté à des arrestations massives et arbitraires ?

Martin :

- C'est évident !

L'avocate :

- ...Avons-nous été témoins de séquestrations et d'enlèvements ?

Agnès :

- Les historiens ont répondu par l'affirmative.

L'avocate :

- ...Ce point de l'accusation doit être retenu d'autant plus sûrement qu'il a été complété par deux actes monstrueux : La vente d'un nombre important de Salasses sur le marché d'esclaves d'Eporedia et l'enrôlement forcé de huit mille jeunes dans les légions romaines.

Agnès (se lève pour préciser) :

- De plus, la vente des esclaves était assortie de l'interdiction d'affranchir les esclaves avant vingt années. Cette clause ôtait aux victimes tout espoir d'un retour au pays. (elle se rassoit)

Andrea (se lève à son tour) :

- Les jeunes enrôlés de force étaient répartis dans des légions disséminées un peu partout sur les territoires conquis. Les désertions ou plutôt les retours devenaient, eux aussi, quasiment impossibles. (il se rassoit)

Maria (debout):

- **E quando riuscivano a tornare in paese, sovente erano storpiati o ammalati.** (elle se rassoit)

L'avocate :

- ...La quatrième question nous demande si ce crime de guerre à été organisé pour faciliter une domination territoriale et une appropriation des biens du peuple salasse. Notre réponse est claire : deux fois oui. Oui, les Romains ont voulu s'appropriier les terres et les biens des Salasses. Oui, ils ont créé les conditions pour imposer leur façon de vivre, camouflée derrière le mot "civilisation"...

Martin :

- Ceci est tellement vrai, qu'ils continuent de nos jours...

Maria :

- **Non tutti ! Quelli che agiscono così come dice il nostro decano, sono una minoranza.**

Martin :

- Je l'admets et pourtant, ils font encore beaucoup de mal.

Maria :

- **Lo ammetto a mia volta.**

L'avocate :

- ...Jusqu'à ce jour, jamais les pays vainqueurs n'ont été condamnés pour génocide. Nous avons l'occasion de rompre ce cercle vicieux. Je suis certaine que vous serez fiers de mettre un terme à cette mansuétude dictée par la faiblesse humaine. Vous le savez bien, les armées victorieuses sont souvent moins pures que les armées vaincues...

Martin :

- Voilà un bon argument ! Il n'y a pas de raison d'absoudre les plus forts. Un crime est un crime et un génocide un génocide, d'où qu'ils viennent !

L'avocate :

- ...Voyez-vous, tous les empereurs romains ne se sont pas comportés comme Auguste. Prenons Jules César. C'était un général, un grand guerrier, il a combattu sans merci ses adversaires et il les a vaincus, souvent avec d'énormes pertes en hommes, du côté romain comme du côté de ses adversaires, cela s'est vérifié en Gaule...

Maria :

- **È vero.**

Rose-Marie :

- Oui, il suffit de lire "La guerre en Gaule" de Jules César, pour en être persuadé.

L'avocate :

- ...Il n'a jamais fait de cadeau, il a accordé peu de grâces, mais toute son action découlait de la volonté de conquête qui animait alors Rome. Au cours de son règne il a été appelé à traiter de la question salasse...

Andrea :

- Exact , et il n'a pas été tendre !

L'avocate :

- ...il y a répondu par un raisonnement militaire : Imposer une rigoureuse discipline, mater la révolte, en accroissant la pression militaire...

Martin :

- Je comprends fort bien le sens que notre avocate donne au mot "révolte", mais ce serait ouvrir la porte à l'absolution des Romains que de l'accepter. Nous étions chez nous, que diable ! Je pense plus convenable de retenir le mot résistance.

L'avocate :

- ...J'accepte d'autant plus aisément cette rectification qu'elle correspond tout à fait à ma pensée. Il est bien d'utiliser le bon mot à sa bonne place.

Martin :

- Merci, Maître.

L'avocate :

- Je reviens à mon propos. Dans les actions militaires menées par César, des femmes, des enfants et des vieillards ont été, eux aussi assassinés, mais cela se passait durant les combats ou tout de suite après. Vous voyez la différence entre des actions en temps de guerre et la répression dans une période fort éloignée de la guerre, n'est-ce pas...

Andrea :

- Oui, c'est le jour et la nuit.

L'avocate :

- ...Le peuple n'accepte pas l'occupation, il résiste, c'est vrai, mais ce n'est pas la guerre...

Martin :

- Il défendait ses libertés !

L'avocate :

- ...Et alors, arrive ce qui arrive partout dans le monde : L'occupation secrète la résistance et la résistance subit la répression. Les romains n'échapperont pas à cette règle à laquelle sont confrontés tous les occupants...

Andrea :

- Au maximum, la situation relevait du maintien de l'ordre, d'opérations de police, de sanctions, rien de plus.

L'avocate :

- ...Or, sans que la guerre soit déclarée, sans qu'il y ait eu nécessité d'envahir un territoire, puisque les Romains étaient là depuis des dizaines d'années, Auguste a ordonné, dans un premier temps, le blocus pour affamer tout le peuple...

Maria :

- **Un atto inumano condannabile che non riuscirà !**

L'avocate :

- ...A partir de cet échec, Rome décide de créer un commandement particulier pour le Val Cordèle, mesure aggravante, certes, mais dans le même temps, une mesure reconnaissant le cas particulier du Val Cordèle...

Martin :

- Encore la confirmation de notre autonomie !

L'avocate :

- ...Rome nomme aussi un préfet représentant direct de l'empereur, dont le plan consiste à réduire le peuple salasse à l'obéissance comme les Salasses du Vercellais et du Canavais, ce sera l'impasse...

Maria:

- **È in quel preciso momento che inizia il dramma.**

L'avocate :

- ...Exactement ! Et le jour vient où le préfet, dépassé par la résistance du peuple, adressera à son empereur un rapport dans lequel il précisera que jamais les Valcordéliens ne se laisseront absorber par l'administration romaine...

Agnès (avec gravité) :

- La situation devenait périlleuse. Ou bien les Romains quittaient le territoire salasse, ce qui eut été la meilleure solution ou bien ils faisaient le vide.

L'avocate :

- ...En cette fin du mois de novembre de l'année 26 avant la naissance de Jésus, le sort du peuple salasse allait être décidé par Auguste se proclamant proche des Dieux...

Martin :

- Quelle prétention !

L'avocate :

- ...L'empereur sanguinaire appelle le général Terentius Varron Murena, un homme organisé jusqu'à l'obsession ; froid jusqu'à la cruauté et efficace comme le feu. Un militaire pour qui la méthode compte peu au regard de l'objectif à atteindre. Nul autre ne pouvait mieux accomplir la mission de détruire le peuple salasse sans regarder aux moyens...

Martin :

- Un criminel de la pire espèce.

L'avocate :

- ...Le général se préparera avec minutie. Quatre légions seront mises à sa disposition, c'est à dire 24.000 hommes aguerris...

Maria :

- *La ruota della disgrazia aveva cominciato a girare.*

L'avocate :

-...Quelque temps plus tard, exactement le sept janvier de l'an 25 avant notre ère, Terentius Varron Murena, debout sur son char et plein de morgue, entre dans Cordèle à la tête de ses hommes en formation de parade...

Martin (debout et grave) :

- Le plan criminel d'Auguste allait s'appliquer sans retenue. (il reste debout)

L'avocate :

- ...Le 10 janvier sera consacré à décapiter le peuple salasse...

Agnès (se lève, grave) :

- Les druides, les ovates et les bardes, c'est-à-dire tout le système religieux du val Cordèle, 400 prêtres environ... (elle reste debout)

Andrea (se lève) :

- Les chefs guerriers, ceux des villages et ceux installés dans Cordèle, 150 hommes environ... (il reste debout)

Martin :

- Tous, seront réunis, sous des prétextes mensongers, dans la matinée, en deux lieux différents, puis encerclés par les archers et exterminés sans qu'aucun d'entre eux, ou très peu, n'échappe au massacre.

Maria (se lève) :

- *Prima di mezzogiorno il crimine era compiuto. I due luoghi scelti erano rossi del sangue dei primi martiri salassi.* (elle reste debout)

L'avocate :

-...Le même jour, la population intra muros de Cordèle, trois mille hommes femmes, enfants et vieillards, sont regroupés pour obtenir, selon les dires de l'occupant, un dégrèvement sur le tribut annuel.

Martin (révolté) :

- Malgré un cloisonnement sévère mis au point par le général Terentius Varron Murena, les Cordéliens apprennent les deux massacres du matin. L'énervement est proche de la panique.

L'avocate :

- ...Les archers sont prêts...

Agnès :

- Le sauve-qui-peut ajoute au désordre.

L'avocate :

- ...Enfants, femmes, vieillards deviennent la cible de soldats insensibles. La boue noire de la neige piétinée se pare du rouge sang des victimes, présageant ainsi les couleurs qui, plus tard, deviendront celles de ce peuple montagnard...

Rose-Marie (bouleversée, se lève) :

-Merci, Maître pour ces paroles émouvantes. (elle reste debout)

L'avocate :

- ...Des hommes, des femmes et des jeunes gens, triés avec soin, sont épargnés, faits prisonniers et placés sous bonne garde en attendant qu'il soit statué sur leur sort...

Martin (se recueille) :

- Cordèle vidée de son sang, sera privée de vie à jamais, puis elle sera rasée jusque dans ses fondements.

L'avocate :

- ...Le lendemain, toute la région en aval de Cordèle sera soumise à la même sauvagerie...

Maria (se signe):

- **Un villaggio dopo l'altro, da monte a valle, tutte le famiglie saranno massaccrate, le case e altre costruzioni distrutte e un numero considerevole di giovani verrà fatto prigioniero.**

L'avocate :

- ...Le troisième jour sera celui des vallées en amont de Cordèle...

Andrea (brandit le poing) :

- Tout se déroulera suivant un scénario identique. La volonté d'Auguste reçoit sa néfaste application.

L'avocate :

- ...Ici, dans le Val Cordèle, les Romains, sur ordre de l'empereur Auguste, se sont rendus coupables de génocide et jamais n'est monté de Rome le moindre repentir...

Andrea :

- Et pourtant, encore de nos jours, certains des nôtres y compris des élus, hésitent à rendre hommage au peuple salasse.

L'avocate :

- ...Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de (nom de la commune) de déclarer coupables de génocide...

L'avocat :

- **Protesto ancora una volta !**

Le président (à l'avocat):

-Maître, osez-vous vraiment ?

L'avocate :

-...Je reprends. Nous vous demandons de déclarer coupables de génocide contre le peuple salasse : l'empereur Auguste, son général Terentius Varron Murena et les légions romaines...!

Martin :

- Ce n'est que justice

L'avocate :

-...Nous demandons que la Rome d'aujourd'hui reconnaisse le crime

Maria :

- **Non si può fare a meno !**

L'avocate :

- Nous sollicitons aussi la Région autonome afin qu'elle dresse, en sa capitale, un monument rappelant le martyr du peuple salasse...

Andrea :

- Bravo !

L'avocate :

- Qu'il en soit jugé ainsi ! (Les témoins de la cause salasse se rassient)

Le Président :

-Je remercie l'avocate de la cause salasse et je cède la parole au défenseur de la cause romaine. Maître vous avez la parole.

Luciano (se lève):

- **Finalmente ! L'Italia passa a l'attacco !**

L'avocat:

- **Le pretese vittime dell'Imperatore Augusto mi hanno facilitato la mia arringa.**

L'esagerazione non conta mai e qui siamo di fronte ad una montagna di esagerazioni...

L'avocate (interrompt son confrère et en appelle au président) :

- Monsieur le Président, je porte trop d'estime à la défense pour croire qu'elle oserait nier l'évidence, reconnue, avouée et décrite noir sur blanc, par tous les thuriféraires de l'époque. Le négationnisme est maintenant condamné, je vous prie de rappeler mon confrère à la décence.

Le président :

- A votre place, Maître, je laisserais couler le flot de paroles qui ne prouve ni ne justifie rien. J'invite l'avocat de la cause romaine à poursuivre son plaidoyer !

L'avocat :

- **...Posso anche rinunciare alla mia missione !...**

Le président (sévère) :

- Ne soyez pas si susceptible, Rome n'a pas tant hésité en l'an 25 avant notre ère. Allez, que diable, montrez-nous ce dont vous êtes capables.

L'avocat :

- **...La difesa respinge tutte le accuse della parte salassa. A noi questo tribunale sembra quasi uno scherzo, se i fatti non fossero così gravi...**

Martin :

- Et pourquoi êtes-vous venu ?

L'avocat :

- **...Per proclamare la nostra tranquillità. Signor Presidente posso proseguire ?...**

Le président :

- Je vous en prie.

L'avocat :

- ...Più di duemila anni sono passati, Roma ha apportato la civiltà in tutto il mondo e qui, in questa piccola Valle, si pretende di metterla sotto accusa. Ma dove siamo ?...

Luciano (moqueur):

- Nel paradiso delle cause perse !

L'avocat :

- ...Rigettiamo tutto, compreso il titolo di difensore. Non abbiamo niente da difendere, visto che non ci sentiamo colpevoli di niente...

Luciano :

- In nessun modo colpevoli.

L'avocat:

- ...I Romani hanno combattuto ed hanno reso dei servizi immensi all'Europa. I romani erano in casa loro qui in valle e lo sono ancora, senza dovere niente a chicchessia...

Luciano (fier de lui):

- L'ho detto.

L'avocat :

- ...Ecco quello che volevo dirvi. Ma voglio spingermi oltre e dichiaro che questo tribunale non è nient'altro che una commedia. Nessuno dovrebbe darci fede e partecipare a un rito senza valore. La penso così !

Le président :

- Maître, vos exagérations confirment la valeur de ce tribunal, en avez-vous terminé ?

L'avocat :

- Sì, Signor Presidente.

Le président :

- Il semble que nous en ayons terminé avec la cause romaine. Nous allons donner la parole à Monsieur l'Avocat Général.

L'avocat général :

- Mesdames et Messieurs, je serai bref. Le brillant défenseur de la cause romaine s'est efforcé de mettre en valeur une civilisation que personne n'a contestée. Stratagème vain, car le débat ne s'est jamais situé à ce niveau...

Andrea :

- Précision fort utile !

L'avocat général :

- ...Nous parlons ici de génocide et l'on nous répond civilisation. C'est un faux débat et qui plus est, un débat dangereux, car il laisse supposer que toute civilisation doit immanquablement reposer sur des milliers et des millions de cadavres...

Martin :

- Exact, au fond il s'agit d'un aveu pur et simple.

L'avocat général :

- ...Notre opinion est autre. Nous croyons que la société peut avancer sans laisser derrière elle ce large sillon ensanglanté que nous avons dénoncé...

Maria :

- Molto bene.

L'avocat général :

- ...Le procès se situe à ce niveau et c'est ainsi que vous devez considérer les questions qui vous sont posées, à savoir : Pouvons-nous affirmer qu'il y a eu meurtre avec préméditation ?

Martin (se lève et répond, sûr de lui) :

- Oui, meurtre avec préméditation !

Agnès, Andrea et Maria (se lèvent, applaudissent et crient) :

- Bravo !

Le président :

- Les applaudissements ne seront plus tolérés.

L'avocat général (continue sans tenir compte de l'attitude des témoins) :

- Les violences exercées contre les personnes se justifiaient-elles ?

Agnès (fait un pas en avant) :

- Non, ces violences étaient insensées !

Martin, Andrea et Maria (se donnent le bras pour ne pas applaudir et approuvent) :

- C'est juste ! **Bravo !** Bravo !

L'avocat général :

- ...Les arrestations, séquestrations, enlèvements et ventes de personnes adultes et mineures, ont-elles été prouvées.

Andrea (se détache du groupe et proclame) :

- Oui et rien ne peut justifier ce crime !

Martin, Agnès, Maria (amorcent une danse et crient) :

- Bravo ! **Bravo !**

Rose-Marie (quitte le banc romain et rejoint les amis des Salasses, elle est accueillie fraternellement)

L'avocat général :

- ...Les pratiques d'expansion territoriale et de domination idéologique sont-elles à la base de ce crime de guerre ?

Maria :

-**Assolumentement !**

Martin, Agnès, Andrea, et Rose-Marie (bras dessus, bras dessous) :

- Bravo ! Bravo

L'avocat général :

- ...Dans ces conditions, je demande au Jury de déclarer l'empereur Auguste, le général Terentius Varron Murena et le régime de Rome coupables de crime de guerre ayant abouti au génocide du peuple salasse...

Martin, Agnès, Maria, Andrea et Rose-Marie (organisent une ronde sur scène, ils sont rejoints par des spectateurs)

L'avocat général :

- ...Monsieur le président, j'en ai terminé avec mon réquisitoire...

Le président :

- Bien, nous allons passer à la consultation du jury. Je n'interviendrai pas dans le débat, vous me permettrez cependant de préciser que si le temps favorise indiscutablement l'oubli, il n'a pas pour autant le pouvoir d'effacer la vérité. Ce soir, nous vous demandons de renverser le cours qui mène les humains vers l'oubli, nous vous incitons à regarder la vérité en face. Je cède la parole au présentateur.

V le jugement

(délibération et sentence)

(Pendant l'interruption de séance, les tables et sièges sont regroupées au milieu de la scène pour installer le jury. Les acteurs recueillent les questionnaires remplis par les spectateurs et installent le jury face au public. Le Président assiste les jurés)

Le présentateur :

- Me voici à nouveau parmi vous. Nous allons répondre à votre attente car j'imagine que vous souhaitez connaître la suite de ce procès.

Martin :

- C'est évident !

Andrea :

- Cette pièce a été écrite par l'auteur pour recueillir l'avis du peuple.

Agnès :

- Alors, écoutons le jury.

Le présentateur :

- ... Bien, maintenant, Mesdames et Messieurs les jurés vous allez prendre connaissance des réponses du public et débattre entre vous comme vous le souhaitez. Monsieur le Président est là pour vous conseiller et vous aider éventuellement.

Le président (au jury) :

- Mesdames et Messieurs, au travail !

(Le jury délibère dans une certaine animation. Les spectateurs attendent en silence. Le temps passe.

Puis après un moment les membres du jury se détendent. Visiblement ils sont arrivés à un accord.

La séance va reprendre, le président et l'avocat général regagnent leur place. Les greffiers, avocats et témoins se regroupent derrière le jury)

Le président :

- Nous reprenons le débat. Mesdames et Messieurs les jurés, êtes-vous parvenus à un accord ?

Le doyen des jurés (se lève, prend une position très respectueuse et répond) :

- Oui, Monsieur le Président. Nous avons pris connaissance des réponses des spectateurs. Ils ont répondu majoritairement aux quatre questions : Oui, Non, Oui, Oui. Nous avons discuté et nous sommes en mesure de répondre aux quatre questions posées par Monsieur l'Avocat Général.

Le président :

- Nous vous écoutons dans le plus grand silence.

Le doyen des jurés :

- A la question : Pouvez-vous affirmer qu'il y a eu massacre avec préméditation ? La réponse est Oui, à l'unanimité.

A la question : Les violences exercées contre les personnes se justifiaient-elles ? La réponse est Non, à l'unanimité.

A la question : Les enlèvements et la vente de Salasses adultes et mineurs, comme esclaves, ont-ils été prouvés. La réponse est Oui, à l'unanimité.

A la question : Les pratiques de domination territoriale, et d'appropriation de biens sont-elles à la base de ce crime de guerre ? La réponse est Oui, à l'unanimité.

Le président :

- N'avez-vous plus rien à ajouter ?

Le doyen :

- Non, Monsieur le Président.

Le président :

- Et quel est votre verdict ?

Le doyen :

- Toujours à l'unanimité, nous avons déclaré l'empereur Auguste coupable de génocide et de crime contre l'humanité

Nous avons déclaré le général Terentius Varron Murena coupable au même niveau.

Nous avons déclaré le régime de Rome responsable.

Nous suggérons, d'autre part, que le gouvernement italien, se comporte dignement à l'égard des victimes de ce génocide.

Nous demandons à notre Conseil régional d'élever un monument au peuple salasse. (Le public approuve dans la joie et avec enthousiasme la décision du jury)

Le président :

- Merci, Mesdames et Messieurs les jurés. (Muni de son maillet, il frappe la table de plusieurs coups et déclare) La cause est entendue. La session du tribunal de (nom de la commune) est terminée. (il se lève et se retire suivi de l'Avocat Général et des deux greffiers.)

L'avocate et les témoins (favorables aux Salasses, se lèvent et manifestent leur approbation)

L'avocat (favorable aux Romains demeure assis, il discute avec Luciano et le provocateur qui les a rejoints)

Le présentateur :

- La sentence de ce jour sera transmise au Conseil Régional et aux organes d'information de la Région. Mes chers amis nous vous remercions et vous saluons le " poudzo " levé.

FIN

